

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative aux logements communaux rue du Compas.

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

Le service « Propriétés communales » s'est vu confier la gestion de nouveaux logements à la rue du Compas. Je suis interpellé par le nombre de logements inoccupés. Espère que le nécessaire sera fait pour éviter les problèmes des logements restés inoccupés à la Route de Lennik et ce durant plusieurs années avant d'être confiés au « Foyer anderlechtois ».

Par ailleurs, j'ai eu vent d'appartements inoccupés dans les anciens logements à la même rue et ce depuis plusieurs années. Combien de logements restent inoccupés parmi les nouveaux logements à la rue du Compas ? Comment expliquez-vous l'inoccupation de ces logements ? Quel est le prix moyen des locations ?

Madame l'Échevine EL IKDIMI donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van de volgende tekst:

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation sur les logements communaux à la rue du Compas et clos de l'Equerre.

Pour rappel, ce sont bien 60 nouveaux logements qui ont été transférés à la commune. C'est évidemment un stock considérable de logements à attribuer.

Pour l'attribution de ces logements, la priorité a été donnée aux mutations. L'objectif est de libérer des logements sous-occupés pour les redonner en location à des ménages plus grands.

Pour ce qui concerne les anciens logements de la rue du compas, un logement nécessite une rénovation plus lourde suite à un problème d'humidité après de longues années d'occupation.

Pour tout vous dire, les procédures d'attribution ont été perturbées par la crise sanitaire : durant plusieurs mois les visites des appartements ont été suspendues. Le service a proposé des logements sur base de photos, mais légitimement les candidats locataires demandaient de voir les lieux. Nous avons donc pris du retard afin de répondre à leurs demande de visiter ces logements sur place.

Sur le complexe de 60 logements, il nous reste actuellement encore 10 logements de deux chambres à attribuer (en janvier 2022).

Pour les nouveaux logements du Compas, les loyers sont de 520 € pour une chambre, 600 € pour les logements 2 chambres et 730 € pour les logements 3 chambres, soit des prix inférieurs aux prix du marché et qui correspondent aux loyers demandés dans les agences immobilières sociales.

Je vous remercie de votre attention.

K. ADINE comprend la difficulté étant donné la crise « Covid » mais il espère que l'on ne laissera pas ces logements inoccupés car il y a un manque à gagner. Par rapport au n°10, pourquoi ne pourrait-on pas imaginer un transfert, une mutation, vers un nouveau logement, attendu que cette famille souffre depuis une vingtaine d'années ? Plusieurs logements de ce complexe rencontrent beaucoup de difficultés. À la suite de son courrier envoyé à Monsieur le Secrétaire communal, les services se sont rendus sur place et ont effectivement constaté les problèmes.

Monsieur le Bourgmestre-Président propose que pour le cas individuel, la Commune revienne par écrit.